

Le Projet d'établissement

&

**Code de vie et organisation
scolaire propre à l'IPET**

www.ipet.be

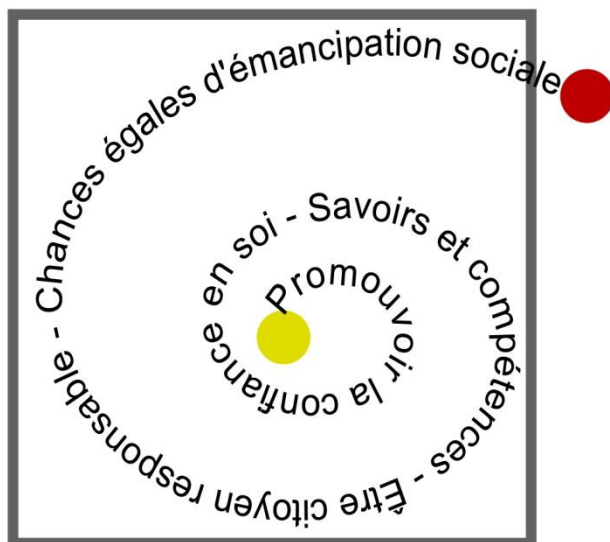
Table des matières

1.	PROJET D'ETABLISSEMENT.....	3
2.	Code de vie et organisation scolaire propre à l'IPET	14

1. PROJET D'ETABLISSEMENT

■ IPET NIVELLES

Brabant Wallon



L'élève au centre de nos préoccupations

ou

comment préparer son envol ?

Extraits du « décret missions » (du 24/07/1997)

Article 6

La Communauté française, pour l'enseignement qu'elle organise, et tout pouvoir organisateur, pour l'enseignement subventionné, poursuivent simultanément et sans hiérarchie les objectifs suivants :

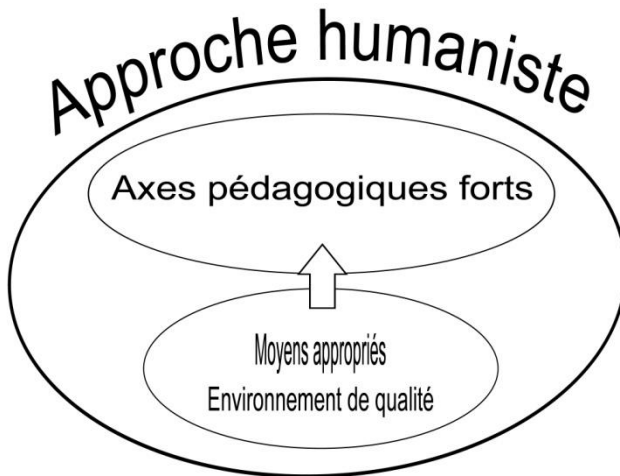
- 1° promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- 2° amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- 3° préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- 4° assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Article 67

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

L'IPET, une école

Offrant toutes les formes d'enseignement : Général – Technique et Professionnel. Elle a fait le choix d'une approche humaniste, approche relationnelle mettant l'humain au centre de ses préoccupations.



Elle offre une formation de transition générale et technique ainsi qu'une formation qualifiante, basées sur des savoir-faire techniques et sociaux adaptés aux secteurs de l'économie, des sciences appliquées et industrielles, de la mode, des services aux personnes.

A l'IPET, l'accent est mis sur l'écoute et le dialogue, sur l'accueil et l'esprit d'ouverture, sur l'attention portée à l'élève et sur la participation active à la vie sociale et culturelle de la région.

L'école a la volonté de promouvoir la responsabilité, le respect, l'équité, l'esprit critique et veut porter ses élèves vers l'autonomie.

Ce projet vise à amener le jeune qui lui est confié à devenir un citoyen autonome, confiant en ses capacités, libre dans ses choix.

Toutes ces démarches développées pédagogiquement ne seront totalement bénéfiques pour l'élève que grâce à une collaboration étroite établie entre l'école, l'élève et ses parents.

Des préoccupations humanistes

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne

La mise en projet d'un jeune est un processus progressif, accompagné par les adultes de l'école

L'IPET veut

- **(Re) valoriser l'élève dans sa capacité à apprendre, c'est-à-dire développer chez lui un rapport positif au savoir**
 - ✓ en l'accueillant, personnellement, dès l'inscription, où qu'il en soit dans son parcours scolaire, pour l'aider à cerner son projet et clarifier les enjeux de son choix d'orientation ;
 - ✓ en l'aidant à trouver sa place dans le groupe, par exemple par des voyages scolaires dès le début de l'année, des projets de classe ou des projets d'option ;
 - ✓ en lui proposant, au travers de l'adulte de référence qu'est son titulaire, un suivi de son évolution ainsi qu'un contact privilégié entre l'école et la famille ;
 - ✓ en ouvrant ses horizons par la possibilité de participer à des activités telles que les olympiades de mathématiques, sciences, d'informatique, notamment, des tournois sportifs et des sorties culturelles (théâtre, cinéma, expositions, musées, ...)
- **Rendre l'élève responsable de sa formation et de son orientation**

De sa formation :

- ✓ en le confrontant, en termes clairs, aux objectifs de son option et de ses cours ;
- ✓ en lui précisant les compétences à atteindre, les critères d'évaluation et en l'amenant, progressivement, à s'auto-évaluer ;

- ✓ en favorisant des projets où il pourra s'engager.

Tout au long de sa scolarité à l'IPET l'élève aura été sensibilisé à la nécessité de faire preuve d'esprit critique et de manier l'argumentation. De plus, celui-ci sera encouragé à être acteur de sa réussite et amené à prolonger sa soif d'apprentissage de manière autonome dans sa vie future.

De son orientation :

La diversité des options à l'IPET, dans les grands secteurs de l'économie et des langues, des sciences et des services aux personnes, permet à chacun de réfléchir à son orientation et de trouver sa place.

De plus, l'établissement veille à tisser des liens entre le vécu de l'élève et sa scolarité, entre l'école et le monde du travail, notamment par l'organisation de stages. Ces premiers pas dans le milieu professionnel représentent un atout indéniable pour préparer l'insertion dans la vie active ou déterminer le choix d'études ultérieures.

- ✓ Dans les sections qualifiantes et l'option Nursing, des stages en entreprise ou en milieu éducatif ou social sont organisés pour tous les élèves. Ils font partie intégrante de leur formation, que la grille-horaire contienne ou non des heures de stage ; ils pourront comprendre, éventuellement, une période de congé scolaire. Ils permettront à l'élève d'acquérir et perfectionner la maîtrise du métier. Un carnet et rapport de stage évalueront les acquis utiles pour l'obtention du certificat de qualification et par conséquent le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Au terme du 3^{ème} degré, l'étudiant produira un dossier écrit, défendu oralement. Le travail marquera l'aboutissement du cycle secondaire.
- ✓ En 6^e année de l'enseignement de transition, un stage d'immersion dans le monde du travail peut être organisé. Il est destiné à favoriser une mûre réflexion des élèves quant à leurs choix d'études supérieures et de

profession. Un dossier écrit (TFE), défendu oralement au terme du cycle secondaire est à considérer comme le témoin d'un parcours abouti. Un travail de ce type est également demandé aux élèves de 6^e année de la section « Aspirant en Nursing ».

- ✓ En fin de chaque degré, en collaboration avec le centre PMS et en tenant compte de la maturation progressive du projet individuel de l'élève, un dispositif concret est adopté en vue d'informer élèves et parents sur les possibilités qui s'offrent, dans l'école puis à la sortie de l'école (études supérieures, formations ultérieures, métier, recherche d'emploi...).

Des axes pédagogiques forts, pour amener l'élève à s'approprier des savoirs et des compétences

- Continuum pédagogique et travail par degré : le 1^{er} degré travaille dans une petite structure qui rappelle le primaire ; au 2^e degré se mettent en place des projets d'orientation ; au 3^e degré, les élèves finalisent leur parcours scolaire, qualifiant ou général.
- Pédagogie ACTIVE centrée sur l'élève : l'IPET favorise l'engagement de l'élève dans une démarche active et pour ce faire, travaille à partir des savoirs et compétences de chaque élève. Le choix pédagogique de l'école, alliant théorie et pratique, permet de présenter l'ensemble des savoirs en leur donnant du sens.
- L'école favorise l'émergence de PROJETS qui répondent à une demande individuelle (élève ou professeur), à une demande collective (d'un groupe-classe ou d'un groupe d'enseignants) et à une problématique pédagogique à résoudre (apprentissage, intégration des connaissances,...). Ils permettent aussi de lier l'école à son environnement économique, social, culturel, sportif et régional.

L'horaire habituel n'est pas un obstacle à la réalisation de ces projets, dans la mesure où son aménagement permet d'atteindre l'objectif attendu, dans le cadre des objectifs des Humanités générales et technologiques ou des Humanités professionnelles et techniques. Ces projets peuvent prendre la forme d'activités interdisciplinaires s'étendant sur une période déterminée.

- L'école attache beaucoup d'importance à la MANIERE D'APPRENDRE, en pratiquant l'évaluation formative et la pédagogie différenciée :

- ✓ La détermination claire des OBJECTIFS dans l'acquisition des compétences disciplinaires et transversales (voir plus haut) rend l'évaluation formatrice pour l'élève. Avec l'aide du professeur, l'élève doit être capable de s'auto-évaluer, en fonction des objectifs annoncés et des critères de réussite associés. L'évaluation devient alors un outil de formation pour l'élève ; on initie ainsi chez lui un comportement qui le conduit à prendre conscience de ses domaines de compétences et des difficultés à surmonter ;
- ✓ Un accompagnement dans les stratégies d'apprentissage sous forme de soutien scolaire, guidance, de façon individuelle ou collective, est proposée à tous nos élèves. L'objectif premier étant de l'aider à retrouver du sens dans sa vie scolaire ;
- ✓ Remédiations intégrées dans la grille horaire du 1^{er} degré en français, mathématiques, langues ;
- ✓ Méthodes de travail /guidance : plan d'accompagnement, proposé aux élèves en difficulté d'apprentissage;
- ✓ Importance attachée au comportement scolaire, aux attitudes qui permettent de réussir à l'école en respectant le code (règles de savoir - vivre) fixé ;
- ✓ Stages (voir plus haut) et centres de compétences : découverte de pratiques du métier grâce aux équipements les plus innovants à disposition dans les centres de compétences et centres de technologies avancées ;
- ✓ Formation continuée des enseignants.

- L'IPET s'attache au comportement social qui permet de vivre en société :

L'école est un lieu de travail et d'apprentissage collectif. La vie en commun y impose des contraintes auxquelles l'élève s'engage, au nom du respect de soi et du respect des autres.

Les relations entre l'élève et les adultes sont prioritairement basées sur la confiance et le respect mutuel.

- L'école se veut ouverte sur le monde :

Les excursions, les classes vertes, les voyages, les conférences, les expositions sont des occasions privilégiées de concrétiser cette volonté d'ouverture au monde ; il se peut aussi que l'école accueille des personnes ressources et des interlocuteurs extérieurs.

Ces sorties ou activités sont des pratiques intimement liées au travail, préparées (cf projet), vécues et exploitées au retour.

- L'élève est un futur citoyen dans une société démocratique

Déjà au sein du groupe classe, lors du travail des projets, s'amorce l'apprentissage de la prise de décision démocratique (apprendre à s'écouter, à exprimer une opinion, à traduire des décisions en propositions concrètes, régler le conflit dans le respect de chacun).

Un autre apprentissage important est celui de la délégation (porte parole d'un groupe puis rapporteur au groupe de ce qui a été dit).

Le Conseil des élèves (délégués de classe), qui concerne la vie quotidienne à l'école, est un des moyens de s'exercer à cette représentation. La délégation, impliquant de répondre de la manière dont cette fonction a été assumée, rend l'élève plus conscient de sa responsabilité.

Toutes ces pratiques rendent plus compréhensible la découverte progressive des Institutions belges (dans les cours ou en assistant à des séances parlementaires ou judiciaires, par exemple).

Des actions citoyennes telles que la sensibilisation à l'environnement, la santé, le Vivre Ensemble et la qualité de vie aident à la construction de futurs adultes responsables, cohérents et critiques.

▪ Mixité dans les cours d'éducation physique

Deux établissements de la Province du Brabant Wallon participent à ce projet dès la rentrée 2023-2024 : l'IPET de Nivelles et l'IPES de Tubize.

✓ **Egalité et inclusion**

Le projet de mixité dans l'éducation physique s'inscrit dans les idéaux d'égalité et d'inclusion qui font partie intégrante du Projet pédagogique et éducatif de la Province du Brabant Wallon. Il correspond aux attentes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et s'inscrit dans la ligne du Pacte pour un enseignement d'excellence. La mixité au cours d'éducation physique est d'ailleurs largement pratiquée dans l'enseignement secondaire en Flandre. Agir notamment à l'encontre des violences physiques et psychologiques, entre autres sexistes à l'égard des femmes, passe par l'éducation. Ceci implique d'inclure dans nos programmes le respect des genres, des corps et des différences, la notion de liberté, la conscience du consentement et la culture de la non-violence.

- ✓ Les activités sportives mixtes menées déjà en 1^{ère} année, comme c'est le cas en école primaire, sont un succès et plaident positivement dans le sens d'une mixité généralisée du cours d'éducation physique.

- ✓ Les membres du Conseil de participation, les élèves et les enseignants ont été consultés à ce sujet et valident totalement cette mixité.

Elle sera instaurée, sur le principe du tronc commun promu par le Pacte pour un enseignement d'excellence, en 1^{ère}, 2^e et 3^e année dès la rentrée scolaire 2023-2024.

Elle poursuivra sa mise en place graduelle en 4^e (2024-2025), 5^e (2025-2026) et 6^e et 7^e (2026-2027).

- ✓ Les élèves qui accéderont à l'éducation physique mixte ne changeront dès lors pas fondamentalement de contexte quant à la méthode et l'organisation du cours puisqu'ils auront connu cette mixité tout au long de leur enseignement primaire. Dès lors, il est intéressant de « capitaliser » sur l'acquis des primaires, sans introduire de rupture genrée du cours d'éducation physique.
- ✓ Formations **pour les enseignant·e·s**
Ce passage progressif s'accompagne de séminaires et de formations adéquates pour les enseignant·e·s. Il s'agit de répondre à certaines questions comme : comment passer vers l'enseignement mixte de l'éducation physique ? Comment inclure tous les élèves aux mêmes activités, sans tomber dans le risque d'en faire des spectatrices ou spectateurs ? Comment éviter les distinctions de genre si profondément ancrées, parfois de manière inconsciente, dans l'esprit de la société, et cela dès l'enfance ?
- L'école veut contribuer à des chances égales d'émancipation sociale
- ✓ En permettant à chacun de bénéficier, selon ses besoins, de :
 - l'accès à l'outil informatique et Internet (locaux, plateforme numérique, suite Office 365 pour tous)
 - l'Internat (avec étude dirigée).
 - Soutien et guidance scolaire pendant les temps de midi
- ✓ Une Amicale dynamique soutient activement les projets

2. Code de vie et organisation scolaire propre à l'IPET

Afin de permettre l'épanouissement de l'élève en milieu éducatif ainsi que lui assurer des chances égales de formation citoyenne, l'école se doit d'organiser des règles de vie en commun et les appliquer avec justice et humanité.

L'inscription est un engagement entre l'élève, ses parents et l'école. Si chacun peut y exercer ses droits, l'élève s'engage aussi à en assurer les obligations et devoirs.

I. CODE DE VIE

1. « Un apprentissage de qualité est un *travail* qui permet à l'élève d'avoir un acquis durable, mobilisable de connaissances et de compétences pour la résolution de problèmes ».

Pour être en mesure de produire ce travail de qualité et de réaliser ainsi des apprentissages valables, l'élève se doit de définir certaines priorités dans ses attitudes scolaires :

- être présent régulièrement au cours ;
- en cas d'absence, s'informer des matières vues, se remettre à jour le plus rapidement possible ;
- se munir du matériel spécifique à chaque cours ;
- adopter de bonnes positions d'écoute (se taire lorsque le professeur parle, lever la main pour demander la parole, ne pas quitter sa place sans autorisation...) ;
- respecter les échéances pour la remise des travaux ; en cas d'absence tout travail non présenté à la date prévue doit être présenté au plus tôt. Toute fraude est sanctionnée par un *zéro*, de même que toute absence *non-justifiée* à un cours, un contrôle, un bilan, un examen ;
- travailler de manière régulière à domicile (à l'aide du journal de classe, revoir les matières vues aux cours, ne pas laisser s'accumuler les tâches, etc.).

- Les stages font partie intégrante de la formation technique de qualification ou professionnelle. L'évaluation et le suivi du stage seront consignés dans un carnet. Le 3^e degré est jalonné par des épreuves de qualification à présenter éventuellement devant un jury.

2. Afin que tous les membres de la communauté scolaire puissent bénéficier d'un climat sain et épanouissant, nous refusons tout acte :

- pouvant porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique ou morale d'un membre du personnel ou d'un élève ;
- pouvant compromettre l'organisation ou la bonne marche de l'établissement ;
- pouvant lui faire subir un préjudice matériel ou moral grave

(art. 81 du Décret « Missions » du 24/07/97)

Nous accordons une importance extrême :

- à la présence régulière des élèves à l'école ;
au respect des personnes et du matériel mis à la disposition de tous ;
- à la non-violence, à la tolérance et au respect dans les relations entre les différents acteurs dans et hors de l'école (élèves, enseignants, parents) ;
- à la responsabilité de chacun dans ses paroles et ses actes, tant dans le cadre de l'école que dans le cadre d'activité parascolaire (sportive, culturelle, virtuelle ...)

3. Un climat sain et épanouissant pour tous ne peut s'établir en classe et aux récréations que si les relations entre les personnes sont basées sur :

a) Le respect dans le langage et dans les gestes

b) La tolérance : la richesse des êtres, c'est leur différence. Il nous est impossible d'admettre racisme, moquerie ou réflexion visant à abaisser rejeter ou exclure un individu quel qu'il soit.

c) La responsabilité

d) L'application de règles de savoir-vivre indispensables à toute vie sociale.

II. ORGANISATION SCOLAIRE

1. Horaire des cours

L'horaire des cours ainsi que le calendrier des congés sont communiqués aux élèves en début d'année, insérés au journal de classe. Toute modification ultérieure sera signalée par note. Les élèves des 1^{er} et 2^e degrés rejoignent leur rang dès la sonnerie à 8 h 15 – 10 h 15 et 12 h 45. Ils gagnent leur classe dans l'ordre et le calme, encadrés de leur professeur.

2. Intercours et déplacements

Les cours de récréations ne peuvent être fréquentées pendant les intercours.

Les élèves changent de locaux en un temps minimum en suivant le trajet le plus court.

Tout élève qui, **à titre exceptionnel**, quitterait un cours doit avoir l'autorisation écrite du professeur, sur **un billet ad hoc**.

Tout élève égaré ou en difficulté doit se rendre au bureau de son éducateur ou à l'étude.

3. Sortie de l'établissement – carte de sortie

Les élèves ne peuvent, sous aucun prétexte, quitter l'établissement en cours de journée sans en avoir au préalable sollicité l'autorisation. Les demandes écrites des parents sont présentées pour accord à l'éducateur responsable dès le matin ou le jour précédant la sortie. En cas de maladie, l'élève doit être préalablement vu par l'éducateur responsable qui avertira la direction si l'élève peut quitter l'école après avoir prévenu les parents. Cette sortie sera indiquée dans le journal de classe à la rubrique « licenciement ».

Tout licenciement ne peut être autorisé que si les précédents ont bien été visés par les parents.

Carte de sortie : Les élèves des 1^{er} et 2^e degrés ne sont pas autorisés à sortir le midi sauf dérogation exceptionnelle. Cette autorisation sera supprimée pour tout étudiant revenant à l'école avec retard.

4. Régularité et ponctualité

La fréquentation effective et assidue des cours conditionne la régularité et la réussite des études. Elle implique la présence à tous les cours et activités pédagogiques.

L'élève doit arriver, à tout moment de la journée, à l'heure aux cours.

- En cas de ***retard***, avant de se rendre au cours, l'élève se présente chez son éducateur (ou à l'étude en cas d'absence de celui-ci) qui notifie le motif et indique l'heure d'arrivée au journal de classe.

Les parents veilleront à signer le journal de classe et à fournir un document justificatif.

L'élève ne sera accepté au cours qu'après présentation au professeur de son journal de classe visé par l'éducateur s'il ne s'agit pas de récidive.

Cinq retards seront sanctionnés par heure de retenue.

- En cas d'**absence**, le jour du retour à l'école, l'élève se présente, muni de son journal de classe, chez son éducateur (en cas d'absence, à l'étude) pour y faire viser le motif apporté. L'éducateur mentionne si l'absence est justifiée et l'élève présente spontanément son journal de classe à ses professeurs. Si cette justification n'est pas présentée au professeur dès le premier cours qui suit l'absence, la cote zéro pour attitude face au travail (ou pour interrogation) sera attribuée. En cas d'absence de plus de 3 jours, le certificat médical doit parvenir à l'école au plus tard le 4^e jour de l'absence.
- **Le brossage donnera lieu à une retenue en fin de journée ou le mercredi après-midi.**
En cas de passage au PMS ou à la direction, l'élève prévient le délégué de classe afin qu'il informe le professeur.

III. LES 12 CLES D'EPANOUISSEMENT INTELLECTUEL, SOCIAL ET MORAL

- 1) Je me présente propre et dans une hygiène et tenue correctes.
- 2) J'arrive à l'heure à l'école et à chaque cours. Je rejoins l'école sans m'attarder.
- 3) Je me présente chez mon éducateur avant d'entrer en classe en cas d'arrivée tardive (une retenue sanctionnera 5 retards)
- 4) Je me présente à l'école en ordre de matériel (journal de classe, cahiers, livres, tenue de gymnastique ...) en fonction des cours du jour.
- 5) J'obtempère aux demandes légitimes de mes professeurs et éducateurs.
- 6) Je respecte les personnes, les locaux et le matériel
- 7) Je ne quitte pas ma classe, l'école sans autorisation.
- 8) Je ne bois ni mange en classe.
- 9) J'éteins mon GSM, iPhone, iPad, ... dès mon arrivée à l'école.
- 10) Je ne fume pas à et aux abords de l'école ni consomme des produits illicites (alcools, drogues, boissons énergisantes, ...)
- 11) J'évite de venir à l'école avec des bijoux, appareils couteux ou sommes d'argent importantes. L'école décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
- 12) Je garde le cadre scolaire propre et agréable : en utilisant les poubelles et en ne détériorant pas les locaux et/ou le matériel mis à ma disposition. J'assumerai les frais d'entretien ou de réparation en cas de dégâts.

IPET Nivelles

Direction a.i. : M. Sabbe

Rue du Paradis 79 a

1400 Nivelles

067/21 61 66

ipet@enseignementbw.be

